

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DE LA SHDM EN RÉACTION À LA SORTIE PUBLIQUE DES RAPPORTS DE VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE

Le 28 avril 2009

LE TEXTE LU FAIT FOI

Déclaration de Guy Hébert, Directeur général

Merci Jean-Claude. À mon tour de vous souhaiter la bienvenue.

Voilà bien 28 ans que je suis administrateur à la Ville de Montréal dont 23 dans des postes de direction au sein d'une douzaine d'unités administratives à la Ville de Montréal, dont les deux plus récents sont ceux de directeur général adjoint, responsable du centre-ville et directeur de l'arrondissement Ville-Marie.

Tout au long de ma carrière comme gestionnaire, j'ai toujours accordé une importance capitale à la bonne gouvernance et à la bonne gestion administrative. Ceux qui me connaissent savent qu'il s'agit là de ma marque de commerce.

Je me joins au propos du Président du Conseil et affirme que les événements décrits dans les deux rapports de vérification administrative sur l'ancienne administration de la SHDM sont inacceptables.

Nous n'avons pas attendu le dépôt de ces deux rapports de vérification administrative pour agir. Dès mon entrée en fonction, le 3 décembre 2008, des actions nécessaires ont rapidement été prises afin de corriger les lacunes et les déficiences rencontrées à la SHDM sous l'ancienne direction.

D'ailleurs, tel que nous le demandait le maire Tremblay, lors de nos nominations un Comité conjoint SHDM/Ville sur le projet Faubourg Contrecoeur a été implanté depuis notre arrivée.

Plus encore, nous avons élargi son application à l'ensemble des projets afin de mieux coordonner la gestion des dossiers entre les partenaires, la Ville et la SHDM.

Le redressement est en bonne voie d'être complété et plusieurs nouvelles mesures, depuis décembre 2008, ont été mises en place au sein de la SHDM.

Parmi celles-ci, mentionnons :

- La révision et le resserrement de la politique de délégation d'autorité et celle d'octroi de contrats;
- Le développement d'un nouveau processus de gestion des propositions d'affaires dont, entre autre, la mise en place d'un processus d'appel de proposition public et transparent pour tous les nouveaux projets Accès Condos;
- la mise en place d'une présentation normalisée des dossiers d'investissement qui devra non seulement confirmer le respect des règles d'autorisation et de délégation mais mettra également l'accent sur une meilleure analyse financière et de la gestion du risque.
- La réalisation d'un nouveau guide visant à informer tout éventuel partenaire potentiel sur la mission ainsi que sur les conditions et les processus pour faire affaire avec la Société;
- La création d'un registre de suivi des demandes de projet afin d'assurer une meilleure transparence dans le traitement des demandes.
- La révision et la mise en œuvre d'une nouvelle grille d'analyse de risques pour tout nouveau projet de développement;
- La création d'un nouveau comité d'évaluation qui a le mandat d'analyser, en toute transparence, tous les nouveaux projets Accès Condos;
- Le développement de documentation juridique normalisée pour l'ensemble des activités.

En terminant, je vous informe que le président du Conseil et moi avons également convenu que la ligne de dénonciation confidentielle de la Ville de Montréal, qui sera éventuellement mise en place par le bureau du Vérificateur général de la Ville, soit disponible pour le personnel de la SHDM.

Depuis les quelques mois que je dirige au quotidien cette société, je peux témoigner de la compétence, de l'expertise et de l'engagement de la grande majorité des employés au sein de la SHDM.

Merci.